

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-2031

présenté par

M. Ratenon, M. Corbière, M. Lachaud, M. Mélenchon, M. Ruffin, Mme Rubin, Mme Ressiguier, M. Quatennens, M. Prud'homme, Mme Obono, M. Larive, Mme Panot, Mme Taurine, Mme Fiat, M. Bernalicis, Mme Autain et M. Coquerel

ARTICLE 20

ÉTAT B

Mission « Travail et emploi »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Accès et retour à l'emploi	500 000 000	0	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	500 000 000	
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0	
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0	
TOTAUX	500 000 000	500 000 000	
SOLDE		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sans revenir sur les critiques que l'on peut émettre sur les PEC (parcours emplois compétences), nous souhaitons augmenter leur nombre à destination des jeunes, confrontés à un chômage de masse.

Si des contrats sous la forme des « emplois jeunes » auraient sûrement été plus ambitieux pour faire face à cette crise sans précédent frappant nos jeunes et auraient pu permettre en partie d'épauler nos enseignants en cette période particulière, nous proposons par cet amendement d'augmenter le nombre de PEC à destination des jeunes, pour atteindre les 300 000 et améliorer structurellement la situation des jeunes. En effet, le plan « Un jeune, une solution » se contente de 80 000 PEC jeunes sur 2020-2021. Moins que les emplois jeunes, moins même que les emplois d'avenir, alors qu'il aurait fallu faire plus pour permettre de sortir de la crise.

Pour des raisons de recevabilité financière au titre de l'article 40 de notre Constitution, cet amendement abonde de 500 millions d'euros les crédits de paiement de l'action 02 « Amélioration des dispositifs en faveur de l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail » du programme 102 « Accès et retour à l'emploi, en diminuant d'autant les crédits de paiement de la sous-action « Baisse du coût du travail pour faciliter le développement de territoires et de secteurs à forts potentiels d'emploi » de l'action « Développement de l'emploi » du Programme 103 »Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi« . Nous demandons au Gouvernement de lever le gage.